



Université
de Toulouse

**Compte-rendu de la séance
du CONSEIL d'ADMINISTRATION
du PRES « Université de Toulouse »
du vendredi 12 juillet 2013 à 9h00
à l'IEP**

ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES :

Représentants des membres fondateurs

Bruno SIRE, président, Université Toulouse I – Capitole
Corinne MASCALA, Université Toulouse I – Capitole
Jean-Michel MINOVEZ, président, Université Toulouse II – Le Mirail
Valérie VISA-ONDARÇUHU, Université Toulouse II Mirail, procuration à Jean-Michel MINOVEZ
Bertrand MONTHUBERT, Université Toulouse III– Paul Sabatier
Brigitte PRADIN, Université Toulouse III– Paul Sabatier
Hervé REMIGNON, INP de Toulouse, procuration à Olivier Simonin
Olivier SIMONIN, INP de Toulouse
Didier MARQUIS, directeur, INSA de Toulouse, procuration Bertrand Monthubert
Olivier FOURURE, ISAE, procuration à Marie-France BARTHET

Personnalités qualifiées désignées par les membres fondateurs

Marie-France BARTHET, PRES Université de Toulouse
Gilbert CASAMATTA, INP Toulouse, procuration à Olivier SIMONIN
Claude CHEVALET, INRA Génopôle Toulouse MP, procuration à Marie-France BARTHET
Gilbert de TERSSAC, CNRS CERTOP

Représentants des collectivités territoriales

Pierre COHEN, Toulouse Métropole
Nadia PELLEFIGUE, Conseil Régional Midi-Pyrénées

Représentants des milieux socio-économiques

Jean-Louis CHAUZY, Conseil Economique, Social et Environnemental de Midi-Pyrénées,
procuration à Nadia PELLEFIGUE

**Représentants des établissements d'enseignement supérieur et de recherche
associés**

Jacques IGALENS, CREDIGE
Hervé PINGAUD, Centre Universitaire J-F Champollion

Représentants des enseignants chercheurs, enseignants et chercheurs

Christophe CHASSOT, INSA de Toulouse procuration à Ronan GUIVARCH
Ronan GUIVARCH, INP-ENSEEIH

Représentants des personnels BIATOSS

Pierre ESCALIER, INSA de Toulouse
Bénédicte de VOLONTAT, PRES

Représentants des étudiants

Frédéric MARTY, Université Toulouse II – Le Mirail, procuration à Amine LMOUFID
Amine LMOUFID, Université Toulouse I – Capitole

Membres du CA avec voix consultative :

Olivier DUGRIP, recteur de l'académie de Toulouse, représenté par Michel PETITPREZ
Gilles BOUCHER, directeur exécutif du PRES
Josiane NOVELLA, responsable administratif et financier
Raphaël ROSSEL, agent comptable

Invités :

Armelle BARELLI, INSERM
Michèle MARIN, INRA
Talal MASRI, ENIT
Patrick MOUNAUD, CNRS, représenté par Sylvie.ROQUES
Agnès PAILLARD, Aérospace Valley, représentée par Marc PERE
Marc PIRCHER, CNES, représenté par Catherine LAMBERT
Michel PETIT, IRD
Philippe RAIMBAULT, IEP Toulouse
Nicole ROUX-LOUPIAC, ENSA, représentée par Benoît MELON
Alain SCHMITT, EMAC
Sabine FOULON, rectorat de Toulouse
Marc ALARÇON, DGFIP, représenté par Christiane RIELLO

Pierre-Yves PELLEFIGUE,

Personnels du PRES :

Pierre AIMAR, département recherche et doctorat
Laurent GROSCLAUDE, département relations européennes et internationales
Marie-Dominique HEUSSE, service des bibliothèques
Alexandre LEVY, directeur du service communication et relations publiques
Monique MARTINEZ, collègue doctoral
Jean-Luc ROLS, DFVE
Yvan SEGUI, chargé de mission valorisation
René-Marc WILLEMOT, service immobilier et aménagement

Ordre du jour :

- Point 1 – Approbation du compte-rendu
- Point 2 – Information de la présidente
- Point 3 – Convention cadre avec Toulouse Métropole
- Point 4 – Organisation des départements
- Point 5 – Opération Campus
- Point 6 – IDEX
- Point 7 – Projet ESPE
- Point 8 – Questions financières
- Point 9 – Questions diverses

-

Le Conseil d'Administration débute à 9h00 dans les locaux de l'IEP de Toulouse sous la présidence de Marie-France BARTHET.

Point 1 – Approbation du compte-rendu du CA du 24 mai 2013

En l'absence de toute remarque des membres du CA y ayant participé, **le projet de compte-rendu du CA du 24 mai 2013 est adopté à l'unanimité.**

Point 2 – Information de la présidente

A l'approche de la trêve estivale, Marie-France BARTHET tient à dresser devant le CA un rapide bilan de l'année écoulée. Beaucoup d'étapes ont été franchies et de problèmes résolus. L'IDEX a été signé le 1^{er} juillet, ce qui n'était pas écrit un an auparavant compte tenu de certaines réserves. Autre réussite, la signature le lundi précédent de la convention de site avec le CNRS et qui entérine une collaboration étroite sur l'ensemble du site.

Sur le plan immobilier, la maison de la recherche et de la valorisation, partie intégrante de l'opération campus, a été livrée au mois de mai. La MRV regroupe notamment neuf écoles doctorales, la SATT, l'IPST-CNAM, un atelier interuniversitaire et des services communs du PRES.

La convention cadre avec Toulouse Métropole doit être votée présentement, et le dossier ESPE va connaître ce jour une nouvelle avancée. Lundi prochain va être signée la convention cadre avec l'IRD, avec des impacts à l'international. Enfin s'est tenu il y a quinze jours le premier conseil de l'université des sciences et technologies de Hanoï, dont l'université de Toulouse est le premier partenaire, en présence de deux ministres français et de deux ministres vietnamiens.

L'année prochaine sera consacrée à la mise en place des actions de l'Idex. Formellement, l'élaboration des statuts de la communauté d'universités et d'établissements sera le prochain grand défi, prenant la voie, non pas de la fusion, mais celle de la fédération, dont le démarrage sera nécessairement progressif.

Marie-France BARTHET remercie en conséquence la mobilisation du bureau, des directeurs de département, des membres de comités de concertation de site, des membres associés, et de l'ensemble des acteurs ayant concouru à ces résultats, sollicitant par la même leur soutien dans les projets à venir.

Point 3 – Convention cadre avec Toulouse Métropole

Pierre COHEN note que le travail accompli depuis quatre ans va permettre à l'agglomération toulousaine de bénéficier pleinement du statut de métropole. C'est vrai pour le rayonnement international, c'est vrai pour l'économie de la connaissance, la défense de la recherche, la valorisation des filières émergentes, c'est vrai pour l'identité du site et l'intégration de tous les quartiers urbains. L'Oncopole et Toulouse Montaudran s'inscrivent en ce sens. Le projet d'Aérotram aussi du point de vue des déplacements. En permettant l'atteinte d'une « masse critique », cette convention (pièce jointe) atteste du futur de la métropole toulousaine, interlocuteur privilégié de l'Etat.

Jean-Louis CHAUZY mesure le chemin parcouru par le PRES et le dépassement de bien des difficultés. Concernant la convention, celle-ci atteste de la pleine prise en compte par les acteurs institutionnels de la culture scientifique. Nous sommes une métropole de rang international, phare de toute une région.

Bruno SIRE se réjouit de cette convention qui engage les décideurs politiques et donne de la visibilité, car nos actions s'inscrivent dans le temps long. La Ville de Toulouse et l'Université ont travaillé de concert dans des objectifs communs via des opérations d'aménagement urbain importantes.

Bertrand MONTHUBERT remarque que la Métropole considère désormais l'Université comme moyen de son développement autour de la notion de ville intelligente, dont les campus font figure d'avant-garde.

Jean-Michel MINOVEZ se félicite de cette signature qui fait de l'Université un acteur à part entière du projet urbain. Des ambitions et des objectifs sont partagés. C'est une phase de renouveau qui s'ouvre.

Olivier SIMONIN ajoute que le site de Montaudran appelle à une ouverture vers le site de Labège, parallèlement au projet de prolongation de la ligne de métro. Pierre COHEN note que le plan de déplacements urbains intègre cet aspect des choses, toujours dans l'idée de favoriser les transports en commun et modes doux de déplacement.

Marie-France BARTHET met au vote la convention, **adoptée à l'unanimité**.

Point 4 – Organisation des départements

La réalisation de l'IDEX nécessite une organisation plus forte de l'Université de Toulouse. Les départements les plus impactés par ses missions vont ainsi être renforcés par des directeurs de département pleinement disponibles.

Gilles BOUCHER précise que désormais, le règlement intérieur permettra aux directeurs des départements d'être nommés, non plus au sein des bureaux mais parmi les personnels des établissements membres (fondateurs ou associés) ayant vocation à enseigner (art.1). Parallèlement, la durée du mandat des directeurs de départements ne sera plus d'un an renouvelable mais de deux ans, renouvelables deux fois (art.2).

Brigitte PRADIN souhaiterait que soit aussi mise à l'étude l'ouverture des bureaux des départements aux membres associés. Marie-France BARTHET relève que le statut de membre invité permet cette ouverture, réelle dans les faits, mais que les textes du règlement intérieur peuvent toujours évoluer.

Bertrand MONTHUBERT propose que le texte mentionne aussi les organismes de recherche non associés, voire qu'il les cite.

Marie-France BARTHET propose d'ajouter les EPST à la formulation pressentie. Ainsi complétées, les modifications du règlement intérieur sont **adoptées à l'unanimité**.

Parallèlement, le CA, par une recommandation **adoptée à l'unanimité**, invite les bureaux des départements à convier les représentants des organismes partenaires et des membres associés.

Concernant la nomination des directeurs de ce jour, après consultation respective des bureaux des départements recherche et doctorats et relations européennes et internationales, sont proposées au CA les nominations de Pierre AIMAR, directeur de recherche au CNRS, et de Laurent GROSCLAUDE (reconduction).

Ces nominations sont **adoptées à l'unanimité**.

Point 5 – Projet ESPE

Suite à un dialogue avec le ministère, Marie-France BARTHET présente au CA une solution de création de l'ESPE en septembre 2013 la présentant comme une composante d'UT2 dotée d'un comité des moyens et de la stratégie chargé de garantir une authentique politique de site avec un transfert à la C.U.E. en 2013.

Bruno SIRE a demandé au tout dernier CA d'UT1 (restreint, en l'attente d'une séance plénière décisionnaire prévue en septembre) de s'exprimer sur le document mis au point suite à la réunion conclusive du 3 juillet au rectorat. Celui-ci a donc statué en urgence sur l'ensemble du document en y apportant un changement relatif au transfert des moyens et visant à plus de clarté, conformément aux attentes exprimées par lui précédemment. Cette proposition stipule que les postes identifiés seront transférés à l'ESPE « conformément à la liste des emplois fournie à la réunion conclusive qui s'est tenue au rectorat le 3 juillet ». Bruno SIRE précise qu'en l'absence d'accord sur les moyens transférés, l'arbitrage doit revenir au ministère.

Jean-Michel MINOVEZ précise que le CT, sans faire blocage, ne s'est pas exprimé sur le dossier, ne l'ayant reçu que le jour même. Le CA d'UT2 du 9 juillet s'est prononcé favorablement sur le dossier d'accréditation complet. Concernant les demandes de précision au sujet des moyens, le CA a retenu les conditions posées lors de la réunion conclusive du 3 juillet chez le recteur. L'ESPE va permettre de répondre aux enjeux dès la rentrée 2013.

Bertrand MONTHUBERT considère qu'un accord a été trouvé et qu'il va permettre à l'ESPE de fonctionner rapidement. Le CA d'UT3 a approuvé le dossier tel quel à l'unanimité. Concernant les moyens et la catégorie dite C, il rappelle que les chiffres mentionnés désignent bien un potentiel qui sera utilisé en fonction des besoins réels, suivant une montée en puissance.

Olivier SIMONIN indique que l'INP n'a pas voté ce texte car pour l'heure peu impacté financièrement. Cela dit, il tient à féliciter les intervenants dans la gestion de ce dossier qui s'est traduite par l'obtention d'un consensus. Reste la question de l'intégration de l'ESPE dans le cadre des futurs statuts de la communauté d'universités et d'établissements.

Sur la question des moyens la phrase initiale « Seront transférés à l'ESPE les postes identifiés dans la liste des emplois qui seront validés entre les partenaires » est remplacée par « Seront transférés à l'ESPE les postes identifiés dans les listes des emplois qui seront validées entre les partenaires en septembre 2013 dans le cadre du Comité des moyens et de la stratégie de l'ESPE. »

Avec cette modification le texte complet (Principes Moyens Calendrier) est adopté à l'unanimité.

Point 6 – Toulouse Campus

René-Marc Willemot fait le point sur le plan Toulouse Campus.

La programmation des 11 opérations est lancée pour un coût total TTC de 222 millions d'€. Marc Alarçon demande si les coûts de fonctionnement ont été évalués. René-Marc Willemot indique que les coûts de maintenance du bâtiment ont été indiqués comme c'est obligatoire dans les dossiers d'expertise.

Point 7 – IDEX

Pierre Aimar présente les actions accomplies, dans les délais annoncés, et relance les établissements qui devaient procéder à des nominations de membres du Comité de Prospective.

La liste des 48 noms proposés pour la constitution du Comité d'Arbitrage a été envoyée au CGI et au ministère le 24 juin.

La programmation annuelle des équipements ne sera pas évaluée par le comité d'arbitrage mais par un comité de prospective représentatif.

Compte tenu du décalage temporel, Olivier SIMONIN propose une mise en phase des quatre ATS pour un démarrage commun.

Bruno SIRE est d'accord pour lancer le comité de prospective dans une logique d'avancement progressif.

Monique Martinez, directrice du collège doctoral de Toulouse et directrice adjointe du DRD en charge du doctorat présente le projet d'Ecole des Docteurs et ses 3 piliers : formation, international, insertion.

Concernant le département relations européennes et internationales, Laurent GROSCLAUDE annonce la mise en place de deux antennes de prospection, en Chine, au Brésil, ainsi qu'une troisième à Récif, et évoque le projet Cellule Europe, qui devrait être effectif au printemps 2014. Il note également que l'offre ToulBox, quatre packages au bénéfice des étudiants et chercheurs de Midi-Pyrénées, est en voie de finalisation et présente un projet de soutien au développement des masters en anglais.

Bruno SIRE note que l'UT1 a accepté le détachement au PRES de Laurent GROSCLAUDE, et que dans une logique de simplification et de subsidiarité, celui-ci n'a pas été remplacé. Marie-France BARTHET prend bonne note de cette décision, s'en félicite et remercie Bruno SIRE pour ce geste de confiance, qui fait suite à la mise à disposition à 50 % par UTM de Monique MARTINEZ.

Point 8 – Questions financières

Josiane NOVELLA, directrice administrative et financière présente au CA la DBM n°2 du budget 2013 concrétisant les engagements pris au CA précédent en termes d'ajustements. Sur le fond, les budgets prévisionnels des opérations immobilières ont été contenus.

Monsieur ALARÇON note que ces travaux vont dans le sens d'une meilleure lisibilité comptable et d'un suivi plus fin des opérations. Il salue les efforts ainsi réalisés, rejoint en cela par Gilles BOUCHER et Marie-France BARTHET.

Cette DBM est adoptée à l'unanimité

Concernant l'Espace Clément Ader et plus précisément les équipements scientifiques de microcaractérisation, Gilles BOUCHER précise que l'Etat a accordé une participation financière à hauteur de 1,9 M€ et que la Région maintient en montant ses crédits. L'attribution des crédits a été ventilée entre INSA, INP et UPS en tenant compte de cette issue favorable.

Ces crédits sont approuvés à l'unanimité.

Josiane NOVELLA soumet au CA un système de gratification au bénéfice des étudiants de la Maison pour la Science engagés dans un projet relatif à l'enseignement en école sur la région.

Ces dispositions sont approuvées à l'unanimité.

Josiane NOVELLA présente au CA les tarifs de location des locaux de la Maison de la Recherche et de la Valorisation sur la base de 10 € / m² / mois (prix plancher du marché), SATT, IRT et SFA Midi-Sup en étant les bénéficiaires.

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

Pour la première année de fonctionnement de la MRV, une répartition des provisions pour charges du bâtiment a été établie à 54€/m², dans l'attente d'un ajustement au vu des dépenses réelles.

Ce prévisionnel est adopté à l'unanimité.

Les tarifs du département relations européennes et internationales évoluent cette année, se traduisant notamment par des premiers modules de langue à 40 euros.

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

Le bon fonctionnement du SICD nécessite une levée de prescription quadriennale pour des factures en attente de règlement (à hauteur de 7769 €).

Cette levée est adoptée à l'unanimité.

Gilles BOUCHER précise qu'une convention est en cours de finalisation entre l'ANR, le PRES et le CNRS, en vue de pouvoir financer des prestations de service délivrées par la SATT aux établissements.

Enfin, il précise que la liste des conventions signées par la présidente au nom du CA sera communiquée aux membres du conseil pour information.

Point 9 – Questions diverses

Le prochain conseil d'administration est prévu pour le vendredi 11 octobre 2013 au matin.

Toulouse le 15 octobre 2013

La Présidente du PRES



Marie-France BARTHET